



Procès-verbal de la deuxième assemblée du conseil de quartier de Saint-Roch, tenue le 31 mars 2011, à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou situé au 399, rue Saint-Joseph Est, salle Armand-Trottier.

Bassin Louise - Résolution CA-11-13

Concernant une consultation publique sur l'avenir du bassin Louise

Considérant le projet de résolution présenté par la Table de concertation des conseils de quartier au sujet d'une consultation publique sur l'avenir du bassin Louise;

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LOUIS H. CAMPAGNA DÛMENT APPUYÉE PAR MONSIEUR DAVID GAGNON,

IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Roch approuve le processus de consultation sur le bassin Louise proposé par la Table de concertation des conseils de quartier de l'arrondissement de La Cité-Limoilou.

Adoptée à l'unanimité.

PRÉSENCES :

MM. Louis-H. Campagna Président
David Gagnon Vice-président
Mmes Amélie Boisvert Administratrice
Marilyn Dufour Administratrice
Cyane Tremblay Administratrice (à partir du point 11-02-04)
MM. Dominic Doucet Administrateur
Pierre Bouchard Administrateur

ABSENCES :

M Frédéric Poitras Administrateur
Mmes Cynthia Demers Administratrice
Chantal Gilbert Conseillère municipale
Geneviève Hamelin Conseillère municipale

AUTRES PRÉSENCES :

MM. André Martel Arrondissement de La Cité-Limoilou
Jean Beaudoin Lemieux Secrétaire de rédaction

Québec, le 29 mars 2010

Madame Suzanne Verreault

Conseillère du district électoral de Sylvain-Lelièvre
Présidente du conseil d'arrondissement La Cité-Limoilou
399 rue Saint-Joseph est
Québec G1K 8E2

OBJET : un débat de fond pour assurer l'avenir du bassin Louise.

Madame la Présidente,

Depuis plusieurs années, le conseil de quartier de Saint-Roch appuie le projet d'un accès populaire et public au bassin Louise.

Dès 2006, le conseil était d'avis que : *«Ce projet d'accès populaire à l'eau, en plein centre-ville, en est un des plus rassembleurs pour celles et ceux qui ont à cœur la qualité de vie des enfants, des citoyennes et des citoyens de tous les quartiers centraux. Il décuplera l'usage du bassin Louise tout en valorisant la marina en y ajoutant un grand parc-plage public, ouvert aux plaisanciers comme à l'ensemble de la population. Le caractère absolument central de ce plan d'eau, accessible de toutes parts, constitue le principal facteur de rentabilité économique, sociale, touristique d'un tel équipement aquatique au cœur de la Capitale»* (Annexe 2).

Une nécessité : un débat de fond

Selon nous, il n'est pas dans l'intérêt public de regarder l'avenir du bassin Louise à la pièce et en circuit fermé. Seul un débat public complet et approfondi, tel que demandé l'an dernier par l'ensemble des conseils de quartier de l'arrondissement de La Cité, peut inscrire définitivement la planification de ce bien public dans la direction souhaitée par la majorité. Un tel exercice doit *précéder* toute décision des autorités quant à des scénarios ou des propositions quelconques de réaménagement de cet immense plan d'eau public, providentiellement localisé au cœur de Québec, capitale nationale de plus de 600 000 habitants.

Veuillez agréer, madame la Présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Jean Pearson

Président du conseil d'administration

p. j. Annexes 1 et 2

CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-ROCH

Recommandation du conseil de quartier

4- Bassin Louise : zone 11093

Zonage proposé : La Ville reporte le zonage actuel dans le nouveau règlement de zonage de l'Arrondissement de La Cité (RA1VQ 146) qui comprend notamment dans la zone 11093 les usages suivants : services administratifs; vente au détail et services; lieux de rassemblement; établissement hôtelier; résidence de tourisme; restaurants; bars; équipements culturel et patrimonial; parc; hauteur de 20 mètres.

Recommandation du conseil de quartier :

Considérant que le Conseil de quartier de Saint-Roch appuie le projet d'ouvrir le bassin Louise à la population;

Considérant que les conseils de quartier du Vieux-Québec – Cap-Blanc – colline Parlementaire, de Saint-Sauveur, du Vieux-Limoilou appuient aussi ce projet, tout comme le Comité des citoyens de Saint-Sauveur, du Vieux-Québec (CCVQ), de Saint-Jean Baptiste ainsi que plusieurs organismes et personnalités politiques des trois niveaux de gouvernement ;

Considérant que dans le cadre de l'harmonisation des règlements d'urbanisme, le conseil de quartier Vieux-Québec – Cap-Blanc – Colline parlementaire a demandé à ce que le zonage en tête du bassin redevienne un espace vert inconstructible tel que la Ville s'y est engagée lors de l'assemblée du conseil municipal du 25 mai 1992;

Considérant que le bien commun exige que l'avenir de cette ressource publique fasse l'objet d'un vaste débat où la population aurait accès à toute l'information disponible pour ensuite être en mesure de donner son avis;

Le Conseil de quartier de Saint-Roch :

- donne son appui à la résolution adoptées le 3 décembre par le Conseil de quartier du Vieux-Québec Cap-Blanc – colline Parlementaire qui demande à ce que le zonage en tête du bassin Louise redevienne un espace vert inconstructible tel que la Ville s'y est engagée lors de l'assemblée du conseil municipal du 25 mai 1992;

- demande à son tour aux élu(e)s de La Cité d'organiser un vaste débat public devant se dérouler en trois étapes distinctes:

- 1) La première mettra à la disposition du public toute l'information relative au bassin Louise, notamment culturelle et historique;

- 2) La deuxième verra à consulter la population sur les principes d'aménagement fondamentaux, c'est-à-dire la vocation souhaitable du plan d'eau;
- 3) La troisième recevra une ou plusieurs suggestions concrètes d'aménagement. Cet exercice devra s'effectuer préalablement à toute décision des autorités quant à des scénarios ou des propositions quelconques de réaménagement de ce plan d'eau public.

Adoptée le 18 décembre 2008

2006



Québec, le 30 mars 2006.

Comité consultatif du Vieux-Québec – Cap-Blanc – colline parlementaire
Arrondissement de La Cité
399, rue Saint-Joseph Est
Québec (Québec) G1K 8E3

Objet : Plage publique au bassin Louise

Aux Membres du comité,

Le 26 janvier 2006, des représentants de la Société des Gens de Baignade présentaient leur projet de plage publique au bassin Louise au conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Roch. S'appuyant sur la Charte de qualité de vie dans le quartier Saint-Roch, dont nous joignons copie, les membres du conseil ne peuvent qu'endosser le projet de la Société des Gens de Baignade. En effet, ce projet d'accès populaire à l'eau, en plein centre-ville, en est un des plus rassembleurs pour celles et ceux qui ont à cœur la qualité de vie des enfants, des citoyennes et des citoyens de tous les quartiers centraux. De plus, ce projet décuplera l'usage du bassin Louise tout en valorisant la marina en y ajoutant un grand parc plage public, ouvert aux plaisanciers, comme à l'ensemble de la population. Le caractère absolument central de ce plan d'eau, accessible de toutes parts, constitue le principal facteur de rentabilité économique, sociale, touristique d'un tel équipement aquatique au cœur de la Capitale.

Conscient que le projet ne se déroulera pas sur le territoire de notre quartier, le Conseil de quartier de Saint-Roch suggère aux membres du Comité Consultatif du Vieux-Québec – Cap-Blanc – colline parlementaire de considérer le projet de plage publique à accès gratuit au bassin Louise proposé par la Société des Gens de Baignade et de l'inscrire dans son plan directeur de quartier.

Soyez assuré de notre appui dans ce projet. Nous vous prions d'agréer, Membres du comité, l'assurance de notre considération distinguée.

Le président du conseil
de quartier de Saint-Roch

Réjean Baronet



Arrondissement de La Cité
399, rue Saint-Joseph Est
Québec (Québec) G1K 8E2

Téléphone : (418) 641-6001
Télécopieur : (418) 641-6576